

DEL-2024-2

Nombre de membres en exercice

25

Présents et représentés

23

Délibération

Date de mise en ligne

24 JANV. 2024

Déposée en Préfecture le

23 JANV. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 19 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre Le dix neuf du mois de janvier à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le douze janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni au SILA (salle A. Janin) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Avait donné procuration
Gilles FRANÇOIS à Marc ROLLIN

Etaient excusé(e)s
Charlotte JULIEN, François LAVIGNE-DELVILLE

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

AIDE AU DÉSAMIANTAGE DES TOITURES DÉDIÉES À LA PRODUCTION D'ÉNERGIE SOLAIRE POUR LA COMMUNE DE VILLAZ

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) du 17 août 2015 qui a identifié les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les métropoles comme l'échelon cohérent pour l'élaboration et l'animation d'un plan climat air énergie territorial ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy n° D-2020-271 du 16 juillet 2020 portant élection de la Présidente :

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy n° D-2020-277 du 16 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2021-162 du 24 juin 2021 approuvant le plan climat air énergie territorial (PCAET) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2022-38 du 24 mars 2022 approuvant le schéma directeur des énergies (SDE) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2022-264 du 17 novembre 2022 portant sur l'aide au désamiantage des toitures destinées à la production d'énergie solaire et déléguant au Bureau le soin de fixer, de valider et de décider des aides en application de la présente délibération cadre du Conseil du Grand Annecy définissant les modalités de mise en place de ce dispositif ;

Vu les crédits inscrits au Budget 2024 ;

Considérant l'action n°49 du PCAET du Grand Annecy ayant pour objectif de multiplier par 30 la production de solaire photovoltaïque d'ici 2030 par rapport à 2015 et que les toitures amiantées sont un frein pour permettre la réalisation de certains projets ;

Considérant la demande d'aide au désamiantage des toitures destinées à la production d'énergie solaire de la commune de Villaz, reçue complète le 19 décembre 2023 ;

Considérant que le projet de la commune de Villaz située au 344 route du Grant Nant, 74370 Villaz porte sur le désamiantage de 654 m² de surface de toiture ;

Considérant qu'à la suite de la pré-instruction de cette demande, un avis positif a été rendu par les services de l'agglomération.

LE BUREAU DECIDE:

- de fixer et de valider le versement d'une subvention d'un montant maximum de 19 886 € à la commune de Villaz pour le projet de rénovation de la toiture et la mise en place de panneaux photovoltaïques situé 344 route du Grant Nant, 74370 Villaz ;
- d'attribuer la subvention à la commune de Villaz, prévue dans l'enveloppe budgétaire (opération 204222/282);
- d'approuver la convention ci-jointe avec la commune, précisant les modalités de calcul et d'attribution de la subvention ;
- de procéder au versement de ladite subvention sur présentation par la commune de Villaz des justificatifs de réalisation des travaux et du bordereau de suivi des déchets d'amiante, conformément à la délibération 2022-264 du 17 novembre 2022 ;
- d'autoriser la Présidente à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR: 23

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20240119-13538-DE-1-1 en date du 23/01/24 ; REFERENCE ACTE : DEL-2024-2

Le Secrétaire de séance,

Magali MUGNIER

Pour extrait conforme Pour la Présidente et par délégation, Le Directeur Général,

Sébastien LENOIR.